



Contrat d'engagement de la vie de l'USBH

Cher(e)s licencié(e)s et chers parents,

Lors de votre inscription, il vous sera demandé un chèque de caution de 50€ par famille.

Ce chèque sera encaissé en fin de saison que si le contrat suivant n'est pas rempli. Ce chèque de caution a pour but unique d'impliquer « à minima » les familles dans la vie du club. Sans leur participation un club amateur ne peut pas vivre, ne peut pas fonctionner.

En ce qui concerne plus précisément le licencié, s'engager à l'USBH c'est accepter une charte d'engagement du joueur à la vie du club consistant en la participation à des séances de formation et à des temps d'arbitrage et d'encadrement. Passer derrière le sifflet de l'arbitre ou du coach est une expérience formatrice pour un joueur, jeune ou moins jeune.

L'USBH est une association loi 1901 qui ne vit que de ses bénévoles, de leur investissement et du temps qu'ils investissent pour améliorer l'encadrement de la pratique de leur sport ou de celui de leur enfant. L'USBH c'est Vous, c'est Nous. L'esprit club est indispensable pour que l'USBH puisse continuer de l'avant.

Ce chèque sera encaissé en fin de saison que si le contrat suivant (partie Famille) n'est pas remplie. La Charte d'engagement moral du joueur n'est pas concernée par ce chèque de caution.

Catégories -9, -11

FAMILLE

Contrepartie du chèque de caution=

- ✓ Accompagnement des enfants lors des matchs à l'extérieur,
- ✓ Confection de gâteaux pour les matchs à domicile
- ✓ Lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle) ;
- ✓ Gestion de **2** créneaux de « buvette » (3h) lors de plateaux ou de rencontres à domicile de la catégorie ou participation à **2** manifestations (3h)

LICENCIÉ(E)

Charte d'engagement moral du joueur =

- ✚ Participation dans l'année à une programmation de formation à l'arbitrage (M11) et à une formation à la table de marque (M11) s'il ne l'a pas suivie les années précédentes.

Catégories -13 & -15

FAMILLE ou LICENCIÉ(E) MINEUR

Contrepartie du chèque de caution=

- ✓ Accompagnement des enfants lors des matchs à l'extérieur,
- ✓ Confection de gâteaux pour les matchs à domicile
- ✓ Lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle) ;
- ✓ Gestion de **2** créneaux de « buvette » (3h) lors de rencontres à domicile de la catégorie en soirée ou participation à l'organisation de **2** manifestations (3h)
- ✓ Participation du joueur à **2** tables de marque du weekend

LICENCIÉ(E)

Charte d'engagement moral du joueur =

- ✚ Participations à une séance de Formation à l'arbitrage et à une séance de formation à la table de marque s'il ne l'a pas suivie les années précédentes.
- ✚ Participation à l'arbitrage des « catégories jeunes à domicile M9, M11, M13 (pour M15 seulement) » accompagné d'un adulte licencié à proximité.
- ✚ Participation à l'encadrement (aide) de séances d'entraînements M9, M11, M13 (pour M15) »

Catégories -18 & Sénior

FAMILLE (M18) ou LICENCIE(E) MAJEUR

Contrepartie du chèque de caution=

- ✓ Accompagnement lors des matchs à l'extérieur
- ✓ Lavage des maillots (sur la base d'un tour de rôle)
- ✓ Gestion de **2** créneaux de « buvette» (3h) lors de rencontres à domicile, en soirée ou en journée ou participation à **2** manifestations (3h)
- ✓ Participation du joueur à **2** tables de marque du weekend

LICENCIE(E)

Charte d'engagement moral du joueur =

- ✚ Participations à une séance de Formation à l'arbitrage (M18 seulement) et à une séance de Formation à la table de marque s'il ne l'a pas suivie les années précédentes
- ✚ Participation à des arbitrages « catégories jeunes à domicile M13/M15/ et M18 (pour Seniors uniquement)» accompagné d'un adulte licencié à proximité (si licencié mineur).
- ✚ Participation à l'encadrement de séances d'entraînements ou de coaching jeunes M13/M15/ et M18 (cette catégorie est pour les Seniors uniquement)

Vous pourrez également envoyer un mail à 5138005@ffhandball.net pour tous renseignements ou inscription.

Les parents référents, les entraîneurs des équipes ainsi que les membres du bureau de l'USBH se chargeront de comptabiliser les différentes participations au cours de l'année.

En fin de saison, si le contrat est rempli, le club vous restituera le chèque de caution lors de l'assemblée générale du mois de juin. Si le contrat n'est pas rempli, le club encaissera le chèque.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Sportivement
Le bureau de l'USBH